

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du jeudi 27 septembre 2018**

*Délibération 2018.CA.45*  
*Bilan des Assises de la Vie Etudiante et projet « la Ruche »*

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,


Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,


Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 45 Quorum : 24 Nombre de membres présents ou représentés : 24 Majorité requise pour le vote : 13	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Le Conseil d'administration prend connaissance du bilan des assises de la vie étudiante.

Il maintient à l'unanimité le reliquat de crédits non consommés sur cette opération, soit 5388 € (part UBFC), pour la poursuite d'actions sur la vie étudiante.

  
Nicolas CHAILLET  
Président d'UBFC



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur  
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »